



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Importations et exportations

Demande d'octroi d'une autorisation d'importation de produits agricoles en vue d'une exposition ou de manifestations semblables (demande selon l'art. 46 OIAgr)
en vertu de l'art. 46, al. 2, de l'ordonnance du 26 octobre 2011 sur les importations agricoles (OIAgr, RS 916.01)

Le présent formulaire doit parvenir à l'OFAG au plus tard 5 jours ouvrables avant que la marchandise soit importée pour qu'il puisse procéder à l'examen du dossier : einfuhr@blw.admin.ch.

Données sur le demandeur:

Organisation / Entreprise _____

Nom, prénom _____

Adresse _____ NPA, lieu _____

Email _____ Téléphone _____

Données relatives à la manifestation:

Désignation _____

Description de la manifestation _____

Adresse, lieu _____

Début (Date) _____ Fin (Date) _____

Si la manifestation est organisée sous le patronat d'une autorité, d'un service officiel ou d'une ambassade, indiquez le nom de l'institution concernée ainsi qu'un interlocuteur (Adresse, Email et/ou numéro de téléphone) :

Si les recettes récoltées lors de la manifestation sont reversées à une organisation d'utilité publique, indiquez le nom de cette organisation ainsi qu'un interlocuteur (Adresse, Email et/ou numéro de téléphone):

Importation de la marchandise:

Date d'importation _____

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Schwarzenburgstrasse 165, CH-3003 Berne
Tel. +41 58 462 25 11, Fax +41 58 462 26 34
einfuhr@blw.admin.ch

www.import.ofag.admin.ch

Copie de l'autorisation à:

Importateur	Trans- porteur	Organisateur	Propriétaire du stand	Destinaire
Organisation / Entreprise				
Nom, prénom				
Adresse		NPA, lieu		
Email		Téléphone		

Liste des marchandises à importer:

Numéro du tarif / Clé	Désignation de la marchandise	Quantité en kg brut ou en lt	Remise gratuite ou vente (veuillez sélectionner)

- Veuillez indiquer uniquement les marchandises dont l'importation nécessite un permis générale d'importation PGI. Si vous entrez le numéro du tarif douanier correspondant dans www.tares.ch, vous trouverez sous remarques si un PGI est requis pour l'importation.
- Pour toute question relative à la classification tarifaire, il convient de prendre directement contact avec la Direction des douanes en question (les adresses se trouvent sous www.ezv.admin.ch > L'AFD > Contact). En cas de doutes concernant les tarifs, il convient de déposer une demande écrite au moyen du formulaire « 40.10 Demande de classement » (www.ezv.admin.ch > In-formations pour les entreprises > Tarif des douanes - Tares > Renseignements tarifaires).
- Si la marchandise est offerte ou remise gratuitement en vue d'une dégustation, il convient de cocher la case « Remise gratuite ».

Le présent formulaire doit parvenir à l'OFAG au plus tard 5 jours ouvrables avant que la marchandise soit importée pour qu'il puisse procéder à l'examen du dossier : einfuhr@blw.admin.ch.